

> Service Déchets ménagers

Reprise des contrôles de bacs pour réduire les erreurs de tri

Les ambassadeurs de tri du Grand Belfort renforcent actuellement leurs contrôles de bacs afin de limiter les refus de tri et sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques.

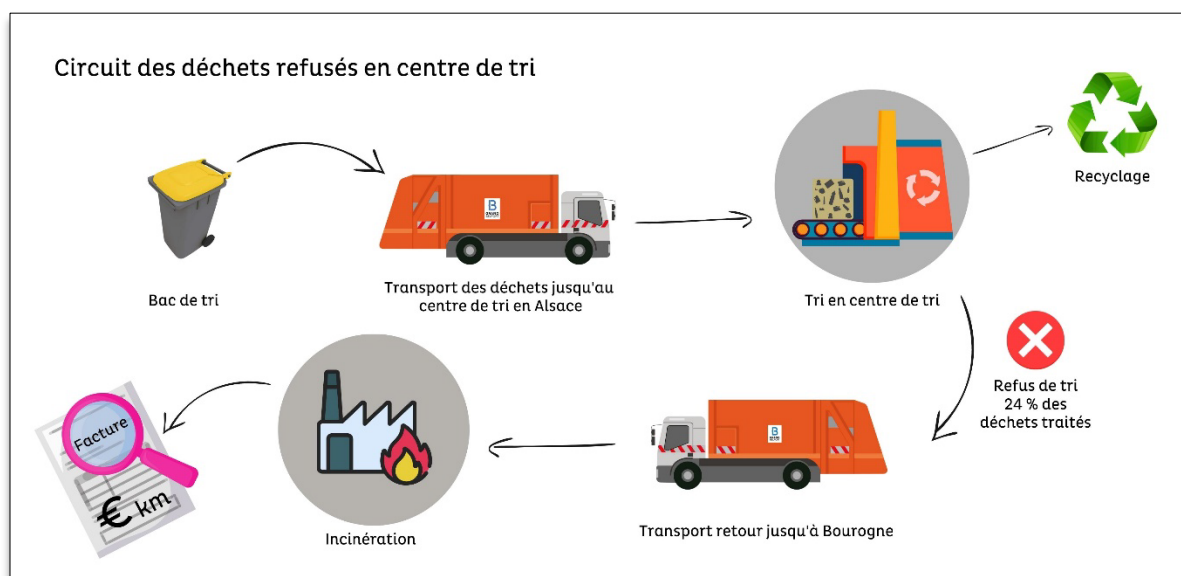
Aujourd'hui, trier ses emballages fait partie des habitudes quotidiennes. Malheureusement, les agents du Grand Belfort retrouvent des déchets qui n'ont rien à faire dans les conteneurs de tri. On appelle cela des erreurs de tri ou des refus de tri.

Les erreurs de tri ont un impact significatif sur le volume de déchets qui finissent en décharge ou incinérés. Et ils coûtent cher à la collectivité – plus de 100 000 € par an – et à l'environnement. En effet, les déchets interdits dans le bac jaune sont collectés, transportés au centre de tri en Alsace, triés, puis repartent vers l'usine d'incinération pour être brûlés à Bourogne. Le Grand Belfort paye donc deux fois le transport et deux traitements différents.

De janvier à mai 2022, plus de 60 tonnes de déchets ont été refusés par le centre de tri (soit près de 24 % des déchets livrés).



Exemple de bac non conforme



ERREURS DE TRI ET INCIVILITÉS

Les erreurs les plus fréquentes dans le bac jaune sont les masques anti-covid jetables, les capsules de café, les bouteilles en verre et divers objets en plastique. Il faut savoir que seuls les emballages et les papiers vont dans le bac jaune. Lorsqu'on a un doute, il est préférable de déposer le déchet dans le bac brun (dans un sac fermé).

Le Grand Belfort déplore chaque jour également des actes qui s'apparentent plus à des incivilités qu'à des erreurs. Les agents chargés de collecter les déchets trouvent en effet toutes sortes de matériaux et d'objets dans les bacs : gazinière, pièces de voiture, appareils électriques, câbles, tapis, oreillers, couvertures, déchets de jardinage ou de bricolage (peintures, gravats, produits chimiques), bouteilles de gaz... Ils peuvent représenter un risque pour la santé des agents de collecte et de tri.



Ces objets et matériaux ne doivent pas être jetés dans le bac de tri. Ils ne vont pas non plus dans le bac brun qui est réservé aux ordures ménagères résiduelles, destinées à l'incinération. Ils peuvent être valorisés.

Encore faut-il les apporter dans l'une des quatre déchetteries du Grand Belfort. Gratuites, elles sont à la disposition des habitants pour récupérer et traiter les déchets occasionnels. Chaque matériau est acheminé dans une filière spécifique pour être dépollué, recyclé, réutilisé.

LES DÉCHETTERIES DU GRAND BELFORT

Le Grand Belfort met à disposition des habitants quatre déchetteries. Celles-ci accueillent les déchets qui ne sont pas acceptés par la collecte des bacs ordures et recyclables.

Trois déchetteries fixes

- Châtenois-les-Forges, sur la route de Breuilliers
- Danjoutin, ZAIC du Grand-Bois
- Sermamagny, sur la desserte du pays-sous-vosgien (RD5)

Horaires

L'été (du 15 avril au 14 octobre)

Du mardi au vendredi : 9h30 - 12h et 13h30 - 18h

Samedi : 9h - 18h

L'hiver (du 15 octobre au 14 avril)

Du mardi au vendredi : 9h30 - 12h et 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 17h

Les déchetteries de Danjoutin et Sermamagny sont ouvertes aussi le lundi aux mêmes heures.

Une déchetterie mobile

À Fontaine (sur l'aéroparc)

Jeudi et vendredi : 12 h - 19 h

Samedi : 9 h - 12 h et 13 h - 17 h

À Fontaine, une 4^e déchetterie est en cours d'aménagement. Ouverture prévue à la rentrée 2022.

CONTRÔLES ET SENSIBILISATIONS RENFORCÉS


Afin de réduire les refus de tri et de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques en matière de déchets ménagers, le Grand Belfort a décidé de renforcer les contrôles de bacs (jaunes et bruns). Pendant la crise sanitaire, l'activité de contrôle s'était limitée à des contrôles visuels des bacs et à des fouilles partielles pour repérer les gros problèmes.


En cas d'erreur manifeste ou d'absence de tri, l'usager est contacté systématiquement le jour même pour une sensibilisation au tri des déchets. Le bac non conforme peut être bloqué avec du ruban adhésif pour empêcher son ramassage.

L'étape suivante, c'est la verbalisation, qui reprend également notamment pour les mauvais trieurs récidivistes et les grosses infractions au règlement de collecte.





À noter que l'abandon de déchets et de matériaux sur la voie publique est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €, auxquels s'ajoutent les frais d'enlèvement. Quant au refus de tri, il est passible d'une amende de 35 €.

 **QU'EST-CE QU'UN DÉPÔT SAUVAGE ?**



Les déchets, cartons, encombrants, déposés à côté des conteneurs ou sur la voie publique.

 Interdits, ils encombrant et salissent les trottoirs.
Risque : 35 à 1500 € d'amende





Comment faire le bon geste de tri ?

- Consulter [les consignes de tri](#)
 - Télécharger le guide des bonnes pratiques
- Sur le site grandbelfort.fr

QUELQUES BONS GESTES À CONNAÎTRE

Que faire si un conteneur déborde ?

Ne rien déposer à côté. Se rendre au conteneur le plus proche. Appeler le service Déchets ménagers au 03 84 90 11 71 pour signaler le conteneur plein.

Pourquoi il ne faut pas déposer du verre dans le bac jaune ?

Les petits bouts de verre s'incrusteront dans les autres matériaux, les rendant impropres au recyclage.

Comment éviter les mauvaises odeurs, asticots dans les conteneurs à ordures ménagères ?

En plaçant les ordures dans des sacs poubelles bien fermés avant le dépôt dans le bac brun.



Que faire des déchets verts ?

En cas d'impossibilité de composter, les déchets verts peuvent être apportés en déchetterie et dans les bennes à déchets verts mises à la disposition des particuliers. Retrouvez la carte des bennes à déchets verts sur le [site grandbelfort.fr_rubrique déchets](http://site.grandbelfort.fr_rubrique_déchets)



LES BONS GESTES AVANT ET APRÈS LE PASSAGE DU CAMION



Je sors mon bac la veille au soir de la collecte des déchets ménagers

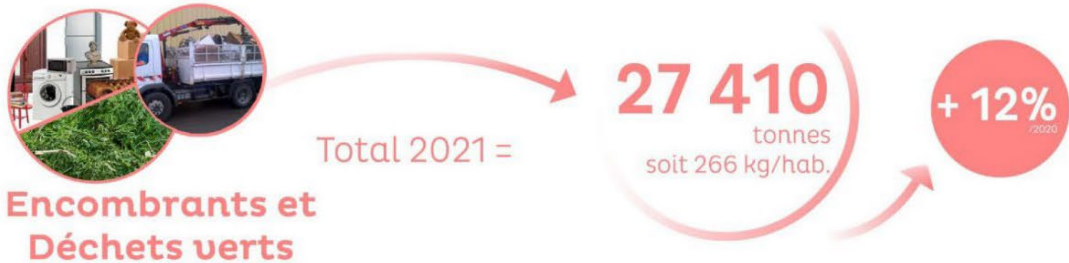
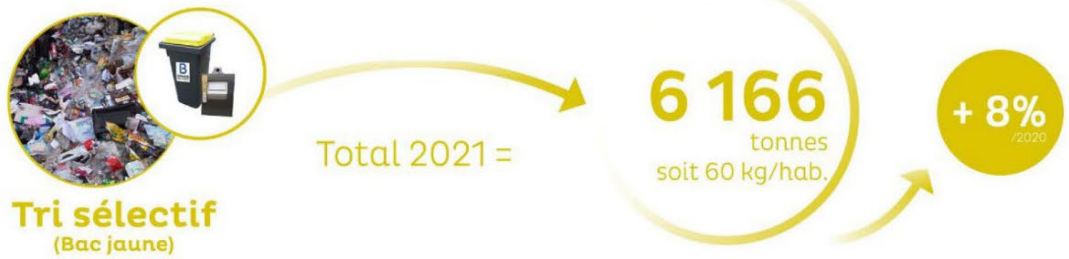


Je rentre mon bac le plus tôt possible après la collecte pour libérer l'espace public



aux bacs sur les trottoirs !

Tonnages collectés (2021)



Objectifs
2025

Ordures
ménagères



196 kg/an/hab

Emballages



64 kg/an/hab